

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 février 2024

Le Conseil d'Administration de l'aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly s'est réuni le mardi 27 février 2024 à 18h30 dans les locaux de l'association, Aérodrome du Plessis-Belleville, RN 330, 60950 Ermenonville, sous la présidence de Pascal Chagnon.

Administrateurs présents : (9)

Pascal Chagnon, Jean-Philippe Lefèbre, Daniel Cofflard, Nicolas Pinhas, Didier Bober, Régis Corbeau, Véronique Dugour, Christophe Rouvière et Laure Hélaïne.

Administrateurs représentés : (2)

- Cyril Dautriche (ayant donné son pouvoir à Didier Bober)
- Gilles Van Der Goes (ayant donné son pouvoir à Nicolas Pinhas)

Administrateurs absents : (1)

- Martine Gay

Invités :

- Roland Maguer (Représentant Commission Prévention Sécurité)

Avec un total de 11 votants dont 9 présents et 2 représentés (pouvoirs) sur un total de 12 administrateurs, le quorum est atteint et la séance peut débuter à 18h30.

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents, et excuse les absents. Il rappelle l'objectif principal de cette réunion de CA qui est de valider le bilan de la commission sécurité 2023 et voter le plan d'action sécurité pour l'année 2024.

ORDRE DU JOUR

1. Bilan CPS 2023
2. Résultat de l'audit interne annuel CPS
3. Présentation et vote plan d'action sécurité 2024
4. Mécanique : LC vote pour la nature des travaux mécaniques et maintenance à réaliser suite au problème de compression.
5. Mécanisme de prise en charge de l'assurance FI
6. Point d'étape changement de nom
7. Sujets divers : Avancement site web, enquête satisfaction...

1. Bilan CPS :

Roland prend la parole pour présenter le bilan de l'année précédente. En 2023, il y a eu un changement de représentant de la Commission Prévention Sécurité (CPS). Depuis 2021 et durant le premier semestre le représentant nommé était J-M Maggi. A sa demande de quitter

cette fonction dans le club, Roland Maguer, instructeur à l'aéroclub du Valois, a été nommé représentant CPS par le conseil d'administration.

Les actions menées par la commission en 2023 ont été les suivantes :

- 9 communications CPS adressées à l'ensemble des membres
- 5 REX notifiés durant l'année, c'est un chiffre stable en comparaison à 2022.
- 1 seul REX a fait l'objet d'une déclaration CRESAG car il répondait aux critères de déclaration obligatoire auprès des autorités de l'aviation civile mais il n'y a pas eu de retour de la DGAC pour l'instant.

Roland informe également les administrateurs que le système de déclaration nationale CRESAG a été supprimé. Il est remplacé par une plateforme européenne baptisée ECCAIRS-2.

Cette plateforme sera utilisée uniquement pour les comptes rendus obligatoires. Elle permet également de gérer l'archivage et la gestion des événements déclarés par une structure. La demande d'accès à ECCAIRS-2 a été faite, l'aéroclub est en attente de l'identifiant et mot de passe.

Le détail du bilan est présenté en annexe à ce PV.

2. Audit interne annuel de sécurité :

Roland fait une présentation de l'outil *Aérodiagnostic* aux administrateurs. Cet outil mis à la disposition des aéroclubs affiliés auprès de la FFA permet de mener un audit interne concernant les questions de sécurité en relation avec l'activité de l'aéroclub. Cet audit est réalisé au moins une fois par an.

Le résultat de l'audit est présenté aux administrateurs.

Il permet de déterminer un plan d'action afin d'améliorer la sécurité au sol et en vol.

3. Plan d'action sécurité 2024 :

Le plan d'action sécurité de l'aéroclub du Valois prévoit une liste d'actions définies en désignant la personne responsable de la mise en œuvre de l'action et la date butoir pour sa réalisation. La mise en œuvre du plan d'action sécurité permet de maintenir le niveau adéquat ou d'améliorer la sécurité pour les membres de l'aéroclub.

Roland a établi et présente aux administrateurs le plan d'action pour l'année 2024. Il souhaite néanmoins l'avis du CA sur quelques propositions du plan d'action avant de passer au vote de validation.

Les points remarquables pour lesquels le CA a été consulté sont les suivants :

- Composition de la commission CPS :

La commission CPS est consultée pour l'analyse d'évènement (les évènements sont systématiquement anonymisés par le Responsable CPS avant d'être soumis à la commission), et faire des propositions sur l'amélioration de la sécurité.

Roland propose que la commission soit composée : du Président, du Responsable Pédagogique et de l'ensemble des instructeurs. Sur proposition du Président, le CA ajoute le correspondant mécanique (Guillaume Doriot), le mécanicien certifié part. 66 (Didier Bober) et le responsable de la section Vol Moteur du CSA (Cyril Dautriche) à la composition de la commission.

Roland va approcher les personnes concernées. Le but n'est pas que l'ensemble des membres de la commission participent à l'ensemble des actions. Roland espère des retours en fonctions des sujets qui intéressent les uns ou les autres.

- Contrôles internes réalisés sur les temps de vol déclarés par les pilotes :

Afin de réaliser des contrôles internes sur les temps de vol déclarés par les pilotes, l'aéroclub du Valois procède par pointage et recoupement des informations de la planche des vols, des vols enregistrés dans *OpenFlyers* et des annotations dans les carnets de route avions. Les anomalies détectées font l'objet de régularisations. Cette méthode fastidieuse et chronophage n'est pas la plus adaptée pour une structure disposant de moyens humains uniquement bénévoles.

Pour améliorer le suivi, le trésorier propose d'installer sur l'ensemble de la flotte des horamètres électroniques qui se déclenchent à une certaine vitesse d'évolution avion (par l'augmentation de la pression totale dans le tube pitot). Le budget est estimé à 600 € par avion. Il est connu car un horamètre de ce type a déjà été installé l'année dernière dans le VB. Ce budget doit être confirmé avec une demande de devis auprès de l'atelier de maintenance.

Le club relèvera chaque mois les horamètres, en cas d'écart significatif avec le temps de vol déclarés dans *OF*, une recherche de l'anomalie sera mise en œuvre à l'aide des planches de vol, du carnet de route et d'*OF*.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité l'installation d'horamètres électroniques pour toute la flotte pour faire évoluer la méthode de suivi des heures de vol.

- Etude en vue d'utiliser l'outil « *REX FFA* »

Roland propose de travailler avec le système de *REX FFA* (Retours d'Expérience) qui apporte une assistance sur l'analyse et l'évaluation du risque des événements relatifs à la sécurité. Il fait une démonstration des communications et analyses de REX diffusés par la FFA. Il considère que ces communications à l'attention des pilotes participent à la sécurité des vols en partageant avec tous les expériences de chacun.

Les administrateurs ont été consultés également sur d'autres sujets et propositions de solutions à mettre en œuvre pour le plan d'action sécurité 2024. Ces éléments, comme l'ensemble du plan d'action est mis en annexe de ce procès-verbal.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité le plan d'action sécurité 2024 ainsi que sa mise en œuvre.

Le plan d'action sécurité 2024 sera mis en ligne et téléchargeable dans la partie réservée aux membres du site web de l'aéroclub.

4. Mécanique :

- DR400 / 140B (F-GYLC) : Le moteur du LC a atteint les 2000 heures de fonctionnement qui peut constituer une limite pour certains moteurs. Sur la version spécifique du moteur du LC, il est possible de prolonger son utilisation de 4 fois 100 heures. A l'occasion d'une inspection spécifique, l'atelier de maintenance a découvert une baisse de compression sur l'un des cylindres. Il a déterminé qu'une intervention sur les soupapes permettrait de retrouver une valeur de compression du cylindre dans la plage de tolérance. Ainsi, un rodage des soupapes du cylindre concerné a été effectué. Les résultats étant à présent corrects, il sera prochainement réalisé un test en vol pour les valider.

Cette réparation permettra ainsi d'utiliser le moteur jusqu'à la fin de la prolongation de son potentiel qui sera atteinte dans 400 heures ; ce qui devrait correspondre à un peu plus d'une année d'exploitation habituelle.

Une inspection 1000h / 3 ans a également été réalisée durant l'intervention sur les soupapes.

- DR400 / 120 et 180 : Les états mécaniques du VB et du ZZ n'ont pas été abordés. Les avions n'ont pas de soucis particuliers, et aucune intervention majeure n'est prévue prochainement les concernant.

5. Mécanisme de prise en charge de l'assurance FI :

Afin de fidéliser son équipe pédagogique d'instructeurs bénévoles, le club propose de prendre en charge tout ou partie du montant de l'assurance spécifique FI/FE. Il ne dispose cependant pas de règles écrites pour définir comment déclencher cette prise en charge.

Le trésorier (Daniel) propose d'instaurer une règle simple pour garantir une mise en œuvre transparente et équitable, qui pourrait être la suivante : l'instructeur doit avoir réalisé au moins 30 heures de vol d'instruction au service du club lors de l'année précédente, pour bénéficier de la prise en charge totale de l'assurance FI/FE par le club.

Ce temps de vol minimum pourra être réduit au prorata dans le cas où l'instructeur a intégré l'équipe pédagogique en cours d'année.

En 2024, le montant de l'assurance RC instructeur est de 103 €, et l'option d'assurance individuelle FI/FE est de 30 €. Le club propose donc de prendre à sa charge les assurances FI/FE avec l'ensemble des options, soit un coût total de 133 € par prise en charge.

Le coût de la licence FFA + assurance FFA pilote classique (89 € en 2024) restera à la charge de l'instructeur.

Le Président (Pascal) demande si les administrateurs sont d'accord avec la couverture offerte et sur le volume d'heure requis. Après une rapide vérification, nous constatons que 5 instructeurs sur 8 sont éligibles au regard de leur activité réalisée en 2023.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité la règle de prise en charge des assurances spécifiques FI/FE si l'instructeur a réalisé au moins 30 heures de vol d'instructeur durant l'année précédente.

6. Point d'étape changement de nom :

Le secrétaire (Nicolas) prend la parole et présente un tableau de suivi des actions nécessaires dans le cadre du changement de nom de l'aéroclub.

La Préfecture a émis le récépissé de déclaration de changement de nom de l'association le 13 février dernier, ce qui l'officialise dorénavant auprès du Répertoire National des Associations (RNA) et du Journal Officiel.

Plusieurs organismes et partenaires (banque, assurance, FFA, CRA, DGAC...) ont pu être informés du changement de nom suite à la réception de ce document officiel de récépissé.

Parmi d'autres actions en cours : l'accès au portail d'*Openflyers* va évoluer et un nouveau site web de l'aéroclub est en cours de création...

Des communications seront faites à l'attention des membres du club au fur et à mesure de la mise en place de ces changements.

7. Sujets divers :

- **Nouvelle adresse email du CPS**

Avec le changement de nom de l'aéroclub et la mise en place du nouveau nom de domaine, la création d'une nouvelle adresse email pour le référent de la Commission Prévention Sécurité (CPS) est prévue. L'adresse email retenue est cps@aeroclubduvalois.fr

Une modification des manuels DTO, de l'affichage « commission prévention sécurité » au bureau de piste de l'aéroclub, et la redirection du formulaire électronique REX interne sera réalisée pour le déploiement de la nouvelle adresse du CPS.

- Présentation de la maquette du nouveau site web

Régis s'est occupé de l'achat du nom de domaine et des services d'hébergement (94,90€ / an) pour le nouveau site internet de l'aéroclub. L'adresse du futur site sera <https://aeroclubduvalois.fr/>

Le nom de domaine du site web actuel de l'aéroclub a été renouvelé pour un an, le temps de développer le nouveau site qui sera sur un nom de domaine différent. La personne qui a réalisé le renouvellement sera informée afin de stopper cet abonnement l'année prochaine.

Une maquette du site web a été présentée par Régis, qui en est son concepteur. Elle permet de moderniser l'image de l'aéroclub. Pour améliorer la sécurité du site et mieux gérer l'accès à l'espace réservé aux membres, les identifiants et mots de passe seront dorénavant individualisés pour chaque membre.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité la poursuite du développement du nouveau site de l'aéroclub selon la maquette présentée.

- Enquête de satisfaction

Daniel (trésorier) et Stéphane (RP) proposent de réaliser une enquête de satisfaction à l'intention de nos membres. Les résultats de cette enquête permettront d'identifier des axes d'amélioration pour l'aéroclub.

La forme de l'enquête reste à définir. Daniel propose de mettre en place une commission constituée des administrateurs en plus du responsable pédagogique pour travailler sur le sujet.

La commission se réunira sur un rythme hebdomadaire pour définir le format et les sujets à aborder. Quelques-unes des orientations possibles sont évoquées à l'occasion du présent Conseil d'Administration :

- Durée pour remplir le questionnaire : 3 minutes max
- Des questions fermées, avec néanmoins une dernière question avec réponse à rédaction libre pour faire des suggestions au club
- Sujets envisagés : l'accueil, la formation, le vol annuel avec FI, la flotte, les locaux, les animations, la communication, l'information.

L'objectif est d'ouvrir l'enquête aux membres un mois avant l'Assemblée Générale et de dévoiler les résultats à l'AG. Les résultats donneront des orientations pour le développement et l'amélioration de l'aéroclub.

➤ Les membres du CA présents sont favorables pour constituer la commission et mettre en place cette enquête.

- Mise en place d'un cadenas à code pour l'armoire à casques et doubles des clés avions

Un évènement récent nous a démontré que l'accès aux doubles des trousseaux de clé avions actuellement mis en place au sein de l'armoire des casques avions réservés uniquement aux passagers de vols découverte et d'initiation, n'était pas optimal.

En particulier, sa fermeture par un cadenas dont une clé se trouve sur chacun des trousseaux classiques, n'est plus possible si un trousseau a été emmené par mégarde et que les autres avions sont en vol.

Pour empêcher tout désagrément, ce cadenas sera remplacé par un cadenas à code.

- Renouvellement de la convention avec l'AC René Mouchotte

Pour le renouvellement de la convention au titre de l'année 2024, l'aéroclub René Mouchotte a proposé des modifications mineures à la convention établie en 2023, uniquement pour des items les concernant, comme leur logo et suite à leur nouveau Règlement Intérieur.

La principale modification apportée concernant l'ACRM concerne le décompte du temps de vol à présent comme nous, du départ parking au retour au parking, mais à la minute exacte.

➤ L'ensemble des administrateurs présents et représentés votent à l'unanimité les modifications proposées par l'ACRM pour la convention 2024.

Le Président de l'aéroclub du Valois va procéder à la signature de la convention 2024 et la transmettre à l'ACRM.

Prochaine réunion du CA :

La date de la prochaine réunion de CA est fixée au mardi 23 avril 2024 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions soulevées en séances débattues, la séance s'est achevée à 20h40.

Nicolas PINHAS
Secrétaire Général



Pascal CHAGNON
Président





20240101 Bilan CPS 2023 et plan d'action 2024 et plan d'action 2024

Table des matières

I) Préliminaires	8
II) Bilan CPS 2023.....	8
a) Les Communications.....	8
b) Les Retours d'Expérience REX.....	9
c) CRESAG / ECAIRS V2.....	9
III) Audit et plan d'action sécurité 2024	9

I) Préliminaires

Ce bilan et plan d'actions CPS 2023 est réalisé par le correspondant Prévention et Sécurité pour le Conseil d'Administration de l'aéroclub.

Mardi 27 février 2024.

II) Bilan CPS 2023

Il est à noter qu'il y a eu un changement de correspondant prévention et sécurité durant l'année 2023.

- Premier semestre : Jean-Michel MAGGI
- Second semestre : Roland MAGUER

Le bilan des activités annuelles de la commission CPS sont divisées en 3 parties :

- Les Communications
- Les Retours d'Expérience REX
- Les CRESAG (Comptes-Rendus d'Évènements de Sécurité Aviation Générale)

	2021	2022	2023
COM	15	11	9
REX	9	5	5
CRESAG / ECAIRS	3	1	1

a) Les Communications

- 1) 03/02/2023 SUP AIP 240/22
- 2) 06/02/2023 Info DGAC fréquence 8,33
- 3) 15/02/2023 Synthèse des rapports du BEA
- 4) 18/02/2023 Exercices militaires Orion
- 5) 12/07/2023 SUP AIP 141/23 du 14 Juillet
- 6) 12/07/2023 Rappel sur vol par temps chaud
- 7) 22/07/2023 SUP AIP 061/23 ZIT Creil

- 8) 20/08/2023 SUP AIP 162/23 coupe du monde de rugby
- 9) 06/11/2023 SUP AIP 207/23 exercice militaire à coté de Reims

b) Les Retours d'Expérience REX

- 1) 02/02/2023 Sortie de piste à l'atterrissage
- 2) 19/02/2023 Défaut sur taxiway proche point d'attente RW25
- 3) 13/08/2023 Odeur d'essence forte dans cockpit
- 4) 15/08/2023 Respect du positionnement en tour de piste 5) 05/09/2023 Roulage avec barre de tractage non retirée

c) CRESAG / ECAIRS V2

Il est à noter que le compte rendu « CRESAG » (Compte-Rendu d'Évènements de Sécurité Aviation Générale) depuis juin 2023 a été remplacé par le compte rendu ECAIRS2.

- 1) 22/01/2023 CRESAG : Sortie de piste 07 LFPP. Il n'a pas été donné de suite par la DGAC.

III) **Audit et plan d'action sécurité 2024**

Préambule :

Ce plan d'action et de prévention a été élaboré sur la base des constats établis via l'outil aérodiagnostic FFA dans le cadre la politique de la prévention des risques établie par le représentant du DTO. Il fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation lors des réunions du bureau ou du conseil d'administration.

Dans le cadre du bilan interne annuel, ce plan d'action et de prévention, est présenté et soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'aéroclub dans les deux premiers mois de l'année civile en cours.

L'audit interne a été réalisé comme les années précédent par l'outil d'autodiagnostic de la FFA et les résultats sont enregistrés sur la référence

: « 20240101_DTO_AERODIAGNOSTIC_AC Creil (futur nom AC du Valois) » Le résultat de l'audit est en annexe de ce document.

Ci-dessous les points identifiés à améliorer sont résumés avec le plan d'action :

	Questions	Action corrective	Responsable action	Délais	Date de réalisation
	LE MANAGEMENT DE LA PREVENTION : ENCADREMENT				
1	Un correspondant sécurité - prévention fait également partie de cet encadrement. Son implication dans le cadre SGS est également connue. Tous les pilotes ont été informés de l'exercice de cette fonction	Diffuser plus l'info, Avoir les coordonnées des adhérents à jour	CPS	Avant AG 2024	
	LE MANAGEMENT DE LA PREVENTION : IMPLICATION DE L'ENCADREMENT				
2	Il existe une commission prévention sécurité propre au club ?	Définir la commission : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le président ○ Le Responsable Pédagogique ○ Tous les instructeurs ○ Guillaume DORIOT (correspondant maintenance) ○ Cyril DAUTRICHE ○ Didier BOBER 	CA et CPS	Au CA de février 2024	
	LE RETOUR D'EXPERIENCE : Gestion des accidents et incidents				
3	La remontée des accidents et incidents liés au club est effective ?	Refaire des com d'explication et d'incitation aux rex Nouvelle boîte mail CPS plus efficace Mise à jour des coordonnées adhérents à améliorer	CPS Régis CORBEAU	Avant AG 2024	
4	Des actions d'observation et des contrôles en interne sont réalisés (temps de vol...) ?	Une étude sera faite pour évaluer : S'il faut rajouter des moyens de surveillance pour : Correspondances : Temps de vol / carnet de route / OF Durée des vols : Horamètre digital à déclenchement automatique	Guillaume DORIOT CPS Daniel Cofflard	Ag juin 2024	
5	Le traitement des incidents est assuré	Moyen Etude en vue d'utiliser l'outil « REX FFA »	cps	Ag 2024	

	Questions	Action corrective	Responsable action	Délais	Date de réalisation
14	IV- L'ORGANISATION DES ACTIVITES : STRUCTURE (DTO)				
15	<p>Le club dispose d'une approbation D T O</p> <p>Le manuel d'exploitation déposé (puis approuvé) est actualisé</p> <p>Le manuel de formation déposé (puis approuvé) est actualisé</p> <p>Le manuel SGS déposé (puis approuvé) est actualisé</p> <p>La mise à jour de ces manuels est organisée et adaptée</p> <p>Ces manuels sont à disposition des pilotes</p> <p>Les pilotes sont informés des mises à jour</p> <p>L'archivage de ces manuels est organisé et adapté</p>	Mises à jour en cours à cause du changement de nom du club	Nicolas PINHAS	Ag 2024	
	<p>ORGANISATION DE LA FORMATION INITIALE</p> <p>Le dossier de progression est renseigné pour les formations théoriques et pratique</p>	A vérifier	RP	Ag 2024	
38	VII- L'ENVIRONNEMENT ET LES SECOURS : PROCEDURES EN CAS D'INCENDIE				
39	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les procédures liées au terrain sont connues des pilotes, notamment pour avitaillements ○ Des extincteurs sont disponibles ○ Ils sont adaptés aux classes de feux et vérifiés ○ Les pilotes sont formés à leur mise en œuvre ○ Les produits inflammables sont isolés ○ Les interdictions de fumer sont définies, affichées et respectées 	Note d'info extincteur	Christophe ?		
	VII- L'ENVIRONNEMENT ET LES SECOURS : LES CIRCULATIONS				

<p>La circulation routière aux abords du club est sûre L'éclairage des parkings est assuré La circulation piétonnière aux abords est sûre La circulation piétonnière dans le club est organisée Des rangements réguliers limitent les chutes de plain pied</p>	<p>Courrier à la scap pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accès au bureau dangereux ○ Accès escalier mezzanine dangereux 	<p>Pascal CHAGNON</p>	<p>AG 2024</p>	
<p>VIII- AERO-CLUB AFFILIE : STRUCTURE ASSOCIATIVE</p>				
	<p>Action corrective</p>	<p>Responsable action</p>	<p>Délais</p>	<p>Date de réalisation</p>
<p>Les élus sont associés dans le cadre de leurs fonctions à la démarche SGS Le fonctionnement de la démarche SGS est étudié régulièrement par le conseil d'administration Les statuts sont compatibles avec la structure SGS mise en œuvre Ces statuts sont mis à disposition de tous les pilotes Le règlement intérieur est compatible avec la structure SGS mise en œuvre Ce règlement intérieur est mis à disposition de tous les pilotes L'accueil des nouveaux membres est formalisé Il est réalisé par une personne formée et compétente</p>	<p>Vérification par le cps.</p>	<p>cps</p>	<p>Ag 2024</p>	